

PPS

Le Plan
Personnalisé
de Santé

PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX DU VAR-EST

Médecin traitant / Infirmier / Pharmacien
Masseur-kinésithérapeute

***Vous suivez des personnes
âgées de plus de 75 ans ?***

Pensez au Plan Personnalisé de Santé

- SUIVI OPTIMISÉ DE LA PERSONNE ÂGÉE
- AMÉLIORATION DE LA COORDINATION ENTRE
LES INTERVENANTS SANITAIRE, MÉDICO-SOCIAL
ET SOCIAL
- MAINTIEN À DOMICILE FACILITÉ
- ANTICIPATION DES RUPTURES DE PARCOURS



Quand initier un PPS ?

Initier un PPS se fait avec l'accord de la personne âgée, lorsque le professionnel repère au moins un des éléments suivants :

- Au moins une hospitalisation en urgence dans les 6 derniers mois
- Polypathologie ($n \geq 3$), insuffisance d'organe sévère, polymédication ($n \geq 10$)
- Restriction des déplacements et antécédent de chute grave
- Troubles cognitifs, thymiques et comportementaux, addictions
- Problèmes socio-économiques
- Difficulté d'accès aux soins ou d'organisation des soins

Demandez un PPS à la CTA :
contact@ctavarest.fr

Téléchargez un PPS à imprimer sur :
www.urps-ml-paca.org

En pratique...

Rédigé à partir du repérage et de l'identification des problématiques rencontrées, **le PPS est un plan d'actions sanitaire, médico-social et social inscrit dans un document d'une page qui résume toutes les informations utiles au suivi de la personne âgée** : ses coordonnées, sa situation sociale, son état de santé, ses problématiques en cours, un plan d'actions et de suivi avec une réévaluation à 3, 6 et 12 mois. Il est rédigé pour les situations qui rendent utiles un travail formalisé entre les professionnels de proximité.

Son élaboration est conduite par le médecin traitant, en lien avec les autres professionnels de santé qui suivent la personne âgée (pharmacien, infirmier et/ ou masseur-kinésithérapeute), avec l'appui de la Coordination Territoriale des Aînés Var-Est.

VOS AVANTAGES

- Appui de la CTA sur demande (administratif, social, médico-social et expertises gériatrique et psycho-gériatrique du sujet âgé si besoin)
- Approche personnalisée en lien avec les acteurs du territoire
- Démarche qualité permettant une meilleure traçabilité des actions engagées
- Travail en équipe pluridisciplinaire assurant une photographie précise de la situation
- Rémunération à hauteur de 100€/an pour l'équipe de professionnels de santé libéraux



04 94 47 02 02

contact@ctavarest.fr

**UNE DÉMARCHÉ
BIENTÔT
100 % EN LIGNE :
SIMPLICITÉ
EFFICACITÉ
CONFIDENTIALITÉ**

CTA Var Est

97, boulevard de la commanderie

83300 Draguignan

Fax : 04 94 39 40 38

